

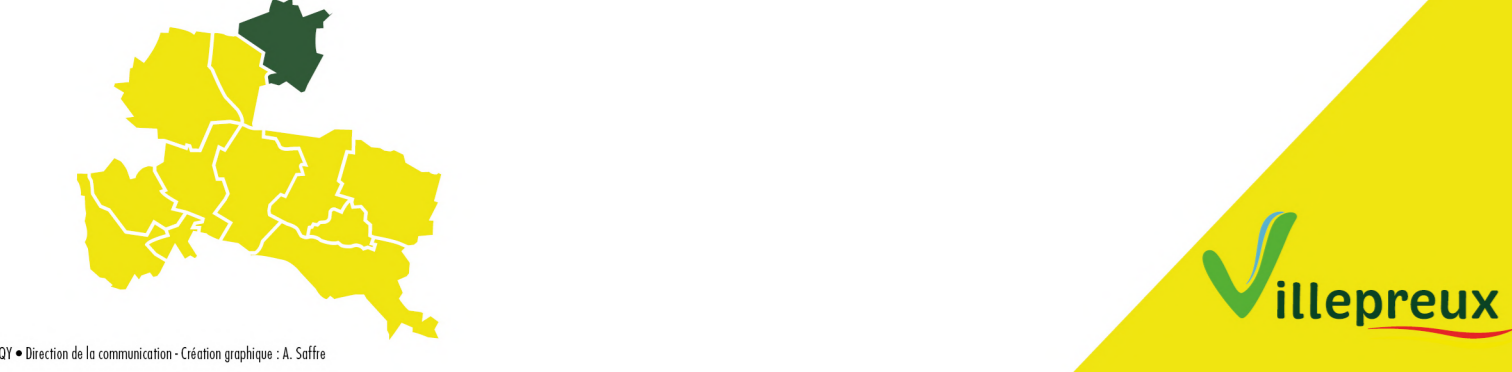
7.1.4 - Plan des servitudes au sol

REVISION
APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du 28/03/2024

Le Président Jean-Michel Fourgous


Date de création : 21/03/2023 Date de mise à jour : 18/03/2024 Date d'édition : 18/03/2024



- Limite de commune
- Plan d'eau
- Cimetière
- A4 - Servitude de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau non domaniaux**
 - Ru de Gally (GL)
 - Zone de protection (AS)
- AC1 - Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits**
 - Monument historique (GS)
 - Périmètre de protection monument classé (domaine national de Versailles) (AS)
 - Périmètre de protection monument inscrit (AS)
- AC2 - Servitude relative aux sites inscrits et classés**
 - Site classé (AS)
- AS1 - Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales**
 - Captage d'eau potable du Val Joyeux (GP)
- NON REPRESENTE :** Aqueduc de l'Avre
- Périmètre de protection immédiate (AS)
- Périmètre de protection rapprochée (AS)
- Périmètre de protection éloignée (AS)
- EL11 - Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération**
 - NON REPRESENTE -** Voie concernée : Déviation RD 11
 - NON REPRESENTE -** Voie concernée : Déviation RD 98
- I4 - Servitude au voisinage d'une ligne électrique aérienne ou souterraine**
 - Ligne électrique aérienne (GL)
 - Zone de protection (AS)
- I7 - Servitude relative à la protection des stockages souterrains de gaz naturel, d'hydrocarbures liquides, liquéfiés ou gazeux ou de produits chimiques à destination industrielle dans les formations naturelles**
 - Stockage de Baynes de gaz naturel et de gaz manufacturé (I7)
- PM1 - Plan de prévention des risques naturels prévisibles et des risques miniers**
 - Inondation (PPRI) (AS)
 - Mouvement de terrain (PPRM) (AS)
- PT3 - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunication**
 - Câble (GL)
 - Zone d'exploitation (AL)
- T1 - Servitude relative aux voies ferrées**
 - Ligne SNCF Saint-Cyr-l'École/Surdon (Paris-Granville)
 - Emprises ferroviaires en bordure desquelles peuvent s'appliquer les servitudes relatives au chemin de fer

Les servitudes I3 et I3erp ne sont pas représentées. Cf. plans transmis par le gestionnaire des servitudes concernées.

NB : l'ensemble des représentations des servitudes d'utilité publique illustré sur ce plan est à caractère informatif. L'exactitude et l'information des périmètres et trais des servitudes d'utilité publique sont de la responsabilité de chaque gestionnaire des dites servitudes.



0 125 250 500 750 1 000 Mètres

Echelle : 1 : 5 000